

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

C'est quoi ?

C'est l'instance qui prend toutes les décisions importantes concernant le collège.

C'est pour qui ?

2 délégués de classe (qui ne peuvent pas être en 6^e) sont élus par l'ensemble des délégués de classe du collège pour siéger au conseil d'administration. Ils y représentent tous les élèves du collège.

Quand ont lieu les élections ?

Lors de la 2^{ème} AG des délégués

Quand se réunit-il ?

Au minimum 3 fois dans l'année à 18h00.

Qu'est-ce qu'il fait ?

- Il gère le budget du collège
- Définit les horaires des cours
- Vote les projets et les voyages scolaires
- Décide des travaux
- Vote le règlement intérieur